



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG
AVIS PUBLIC



**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 152-07-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
RM 460 CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE ET LES NUISANCES**

Veillez prendre avis que le 7 août 2023 lors de la tenue de la séance ordinaire, le conseil de la municipalité de Frelighsburg a adopté par résolution le règlement 152-07-2023.

Le règlement 152-07-2023 a pour effet de remplacer l'article 33 du règlement RM460 concernant la paix, l'ordre et les nuisances par ce qui suit :

« Il interdit d'utiliser des pièces pyrotechniques sur le territoire de la municipalité de Frelighsburg. »

Une copie du règlement est disponible pour consultation au 2, place de l'Hôtel de Ville, à Frelighsburg, et copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit.

**DONNÉ À FRELIGHSBURG, CE VINGTIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX
MILLE VINGT-TROIS.**

Anne Pouleur
Greffière-trésorière adjointe

Certificat de Publication

Je, Anne Pouleur, greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Frelighsburg, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 20 septembre 2023 entre 13 h et 16 h 30, ainsi que diffusé sur le site web de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 septembre 2023.

AFFICHAGE :

Dépanneur du village
Hôtel de Ville



Anne Pouleur
Greffière-trésorière adjointe

=====